



# Association Sportive Automobile Mauve

43 avenue des Coutures 87000 LIMOGES ☎ □ / 📧 05 55 77 59 14



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAUVE organise les 1 et 2 septembre 2012 avec le concours du Comité des Fêtes de CHALUS un slalom dénommé :

## 3<sup>EME</sup> SLALOM DU LIMOUSIN

Cette épreuve compte pour le Championnat du Comité Régional Limousin et pour la Coupe de France des Slaloms 2013.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 1208.. en date du.,16/05/2012 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R238 en date du 21/05/2012.....

### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

#### 1.1P. OFFICIELS

- Collège des Commissaires Sportifs
  - Président : M. J.P.MANCINELLI Licence n° 27809
  - Commissaires Sportifs : Melle Eliane RENON Licence n° 57918
  - M. Hubert MILLET LAGE Licence n° 8505
- Directeur de Course : M. Michel VAURIE Licence n° 1059
- Directeur de Course Adjoint : M. Serge RIBIERRE Licence n° 17315
- Commissaires Techniques : responsable
  - M. Patrick GROS Licence n° 35156
  - M. Julien CHARENTON Licence n°155709
  - M. Jean Pierre ROQUES Licence n°178808
- Chargés des relations avec les concurrents :
  - M. ARISTIDE Xavier Licence n°32245
  - M. ALBARET Jacques Licence n° 14858
- Chronométrateurs (C au minimum) :
  - M. Alain BASTIER Licence n° 12954
  - Melle Catherine VAURIE Licence n° 204705
- Organisateur technique : ASA MAUVE

#### 1.2P. HORAIRES

- **Clôture des engagements** : le 27 août 2012 à minuit (cachet de la poste faisant foi)
- **Publication de la liste des engagés** : le 2 septembre 2012 à 9h45
- **Vérifications administratives** : le 1 septembre 2012 de 14h00 à 18h00 et le 2 septembre 2012 de 7h45 à 9h15 - Lieu : ZI Chez Fontanille 87230 Châlus
- **Vérifications techniques** : le 1 septembre 2012 de 14h15 à 18h15 et le 2 septembre 2012 de 8h00 à 9h30  
Lieu : ZI Chez Fontanille 87230 Châlus
- **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs** : ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS
  - 1<sup>ère</sup> réunion : le 2 septembre 2011 à 8h15
  - 2<sup>ème</sup> réunion : le 2 septembre 2011 à 15h00
  - 3<sup>ème</sup> réunion : le 2 septembre 2011 à la fin de l'épreuve
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 11h00**
- **Essais non chronométrés** : le 1 septembre 2012 de 16h30 à 18h30 et le 2 septembre 2012 de 8h00 à 9h30
- **Essais chronométrés** : le 2 septembre 2012 à partir de 9h45
- **Briefing des pilotes** : le 2 septembre 2012 à 10h50  
Lieu : ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS
- **Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 10h50**
- **Course** : le 2 septembre 2012
  - 1<sup>ère</sup> manche : à partir de 11h00
  - 2<sup>ème</sup> manche : à partir de 14h30
  - 3<sup>ème</sup> manche : à partir de 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.  
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

- **Affichage des résultats provisoires** : le 2 septembre 2012, 15 minutes après la fin de la 3<sup>ème</sup> manche.  
Lieu : ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS
- **Parc fermé final** (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) : parc concurrents  
Lieu: ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS
- **Remise des prix** : le 2 septembre 2012 à 18h00  
Lieu : ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS

### 1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

- **Les vérifications nécessitant un démontage** seront effectuées au Garage : BASSET, ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS - Taux horaire de la main d'œuvre : 45,00 € TTC

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit à 9 heures 30.

### 1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Des titres de participation « Régional slalom », valables uniquement pour cette épreuve, pourront être délivrés sur place.

Conditions de délivrance :

- Etre titulaire du permis de conduire
- Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique de la compétition concernée datant de moins de 6 mois. Aucun certificat ne sera délivré sur place.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Mlle Marjorie LOPEZ**  
**8 allée du Hameau**  
**87100 LIMOGES**  
**Tél : 06.84.37.64.26 ou 06.07.09.92.76 –05.55.78.54.82. Fax : 05.55.37.80.51**  
**E-mail : lopezmarjorie1981@yahoo.fr**

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint et, au plus tard, le 27 août 2012 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 200 €, réduits à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 70.00 € pour les pilotes de l'ASA mauve ainsi que pour les concurrents en Loisir.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **80** dont 15 peuvent être réservées au Groupe Loisir.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms (Voir tableau épreuves).

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

#### 4.2.7.P Echappement

Voir Règlement Standard Slaloms

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

Le Slalom du Limousin se déroulera dans la Zone Industrielle CHEZ FONTANILLE 87230 CHALUS sous forme d'un slalom poursuite (voir plan).

- La course se déroulera en 3 manches.
- Longueur du parcours : 1000 mètres
- Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.
- Départ arrêté
- Arrivée lancée

### 6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrents sera situé ZI Chez Fontanille 87230 Châlus

Le parc concurrents sera accessible à partir de 14 heures, le 1 septembre 2012.

Les remorques devront être garées à ZI Chez Fontanille 87230 Châlus

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé d'arrivée obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) sera situé dans le parc concurrents.

### 6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés ZI Chez Fontanille 87230 CHALUS

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera organisée.

Lieu :ZI Chez Fontanille le **1 septembre 2012 de 14 heures à 20 heures et le 2 septembre 2012 de 7 heures 45 à 19 heures**

Téléphone permanence : M. Patrick CRUANES au 06.11.63.78.34

Centre de secours le plus proche : Sapeurs-Pompiers de CHALUS Téléphone : 18

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

### 7.3P. COURSE

**Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.**

### 7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

## ARTICLE 8P. PENALITES

- Quille de parcours renversée ou déplacée : 1 seconde
- Porte manquée ou erreur de parcours : manche non prise en compte pour ce pilote

**Les concurrents devront obligatoirement marquer un arrêt (stop) à l'arrivée sous peine d'exclusion de la manche**

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**Le classement sera établi sur la meilleure des manches.**

Les classements provisoires seront affichés ZI Chez Fontanille 87230 Châlus, 15 minutes après la fin de la 3<sup>ème</sup> manche et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général,
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard .
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1P. TROPHEES

Néant

### 10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante (sauf pour les Loisirs) :

- **Les chèques sont cumulables**

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>eme</sup>	3 <sup>eme</sup>
SCRATCH	150 € + 1 gerbe + 1 engagement pour l'année suivante	100 €	80 €
GROUPE	50 € (si + de 2 partants)		
CLASSE	Engagement remboursé	50 € (si + de 3 partants)	30 € (si + de 6 partants)
FEMININ	100 € (si + de 3 partantes) + 1 gerbe		

### 10.3P. COUPES

Il sera attribué des coupes de la façon suivante :

- **1 coupe aux 3 premiers scratch**
- **1 coupe au premier de chaque classe**
- **Les coupes ne sont pas cumulables**

### 10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

Voir Article 1.2p.